

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
350^{ème} RÉUNION
14 JANVIER 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1(CCCL)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 350^{ème} réunion tenue le 14 janvier 2013, a examiné la situation en Somalie et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur la situation en Somalie [PSC/PR/2.(CCCL)], de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, de la mise à jour apportée par Professeur Ibrahim Gambari, chef de l'Équipe de revue de l'UA, sur les progrès accomplis à ce jour dans la revue de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et du mandat de l'AMISOM, conformément au communiqué de presse adopté lors de sa 337^{ème} réunion, tenue le 11 octobre 2012, ainsi que des communications faites par le représentant de la Somalie, la Commissaire aux Affaires politiques et le Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour la Somalie. Le Conseil **prend également note** des communications faites par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie et le Représentant de l'Union européenne ;
2. **Se félicite** des progrès continus accomplis en Somalie aussi bien sur le front politique que militaire. Le Conseil **réitère son soutien** aux efforts déployés par le Gouvernement somalien, ainsi que son appréciation aux forces somaliennes et à l'AMISOM pour les avancées qui continuent d'être enregistrées sur le terrain;
3. **Réitère son appel** aux États membres et aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent le soutien nécessaire à la stabilisation et à la reconstruction post-conflit en Somalie et soient guidés dans leur action par le cadre de développement prioritaire arrêté par le Gouvernement somalien. Le Conseil **appelle** les Somaliens à persévérer dans leurs efforts;
4. **Félicite** la Commission pour les mesures prises dans le cadre de la revue de l'AMISOM et de son mandat. Le Conseil **se félicite** des larges consultations entreprises par l'Équipe de revue, sous la direction du Professeur Ibrahim Gambari, ainsi que de l'accent mis sur la nécessité d'une stratégie globale à l'échelle de la Commission en appui à la Somalie;
5. **Prend note** des conclusions préliminaires de l'Équipe de revue, et **souligne** la nécessité pour cet exercice d'aboutir à l'amélioration de l'efficacité de l'AMISOM et au renforcement de la coordination. A cet égard, le Conseil **souligne** l'impératif d'une réponse adéquate au problème du financement et de la garantie de ressources sûres, durables et prévisibles pour la prochaine phase de la Mission. Le Conseil **souligne en outre** que les initiatives internationales futures doivent essentiellement axer leurs efforts sur la réalisation par le Gouvernement fédéral de la Somalie de son objectif ultime d'assurer une gouvernance efficace, la sécurité, l'État de droit et la prestation de services de base à ses citoyens. Le Conseil **souligne** la nécessité d'une convergence entre les processus de revue de l'UA et des Nations unies et celle

d'un soutien coordonné de la part de la communauté internationale. À cet égard, le Conseil **encourage** la Commission à interagir étroitement avec les Nations unies et à contribuer en tant que de besoin au processus de reconstruction et de développement en Somalie;

6. **Attend avec intérêt** la présentation rapide du rapport de l'Équipe de revue, afin de lui permettre de prendre les décisions requises;

7. **Décide** de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de six mois, à compter du 15 janvier 2013, en attendant les résultats des consultations entre la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies sur l'avenir de l'AMISOM;

8. **Demande** une plus grande synergie entre les différents Départements compétents au sein de la Commission pour faciliter des efforts globaux de reconstruction en Somalie;

9. **Décide** de rester activement saisi de la situation et de l'examiner régulièrement, au moins une fois tous les trois mois.